

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de

SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2017

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 18 juillet 2017

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 juillet 2017

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-49

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE
ANDRE LASSAGNE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. TOLLET), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. JOINT), M. MANINI, M. COUTURIER, M. DIALLO (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BREMOND (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MAINAND à partir du vote sur procès-verbal), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. CHAVANE (par proc. à M. JOUBERT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET), M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA (par proc. à M. MATTEUCCI), M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. MANINI), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. TAKI jusqu'au N° 2017-44), M. ANDREO, Mme BLACHERE (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : D. COUTURIER

L'Association Sportive du collège André LASSAGNE à Caluire et Cuire propose une pratique sportive régulière aux élèves du collège du même nom. Elle compte environ 120 licenciés tous caluirards.

Elle développe de multiples partenariats avec les associations caluirardes et participe notamment à la Journée Nationale du Sport Scolaire.

L'équipe de handball représentant 12 élèves et 1 arbitre s'est particulièrement distinguée cette année. Déjà championne académique de sa catégorie dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) 2 ans seulement après sa création, elle a été sélectionnée pour participer aux championnats de France qui se sont déroulés du 6 au 9 juin dernier.

Afin d'encourager cette jeune équipe et soutenir le sport scolaire, la Ville souhaite aider l'association à financer son déplacement aux championnats de France. Il est ainsi proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- ATTRIBUE

à l'ASSOCIATION SPORTIVE du Collège André LASSAGNE une subvention exceptionnelle de 1 000 €,

- PRECISE

que les crédits seront prélevés au compte 6745 – 40.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 juillet 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET